

LA QUESTION SARROISE DE 1920 A 1935

A l'heure de l'Europe des Douze, à la veille du marché unique européen, il paraît dérisoire de traiter d'un tel problème. Mais à l'égal des réparations, il créa une tension permanente entre France et Allemagne, et Hitler, deux ans après son arrivée au pouvoir, sut en tirer le meilleur parti.

Ce rappel se justifie néanmoins, ne serait-ce qu'en raison du passé lorrain et mosellan d'une partie de la Sarre : la région de Sarrelouis fut française de 1680 à 1815 et le reste du territoire de 1680 à 1697 et de 1792 à 1814-15. De ces faits Clémenceau prétendit qu'il y avait en Sarre 150.000 Sarrois d'origine française, argument qui devait justifier le rattachement de la Sarre (et de ses mines de charbon) à la France⁽¹⁾.

Le traité de Versailles et le statut de la Sarre

En 1919, les Alliés rejetèrent les revendications du « Tigre ». Hostiles à toute annexion, ils estiment cependant que la France a droit à une compensation charbonnière et proposent un compromis auquel se rallient les négociateurs de la conférence sur la paix. Le statut de la Sarre fut rédigé dans la nuit du 9 au 10 avril 1919 par un comité d'experts. Il constitue l'un des chapitres du traité de Versailles appliqué sous l'égide de la S.D.N. (Société des Nations). Ce fut le premier échec du « Père la Victoire » qui, pour une grande partie de l'opinion, devint « le perd la Victoire ».

Le statut entra en vigueur le 13 janvier 1920, son premier article consacre le principe même de la création du territoire. En voici quelques extraits, indispensables pour comprendre le problème sarrois.

Art. 45 : « En compensation de la destruction des mines de charbon dans le Nord de la France, et à valoir sur le montant de la réparation des dommages de guerre dû par l'Allemagne, celle-ci cède à la France la propriété entière et absolue, franche et quitte

1) Cette étude est basée essentiellement sur des articles de la presse mosellane de langue française, principalement pour la période 1933-1935, sur les résultats d'une enquête officielle réalisée par des personnalités françaises, dont des membres de la Ligue des Droits de l'Homme, et des informations communiquées par un ami, fonctionnaire sarrois francophile.

Pour une connaissance plus approfondie de la question, on pourra se reporter à l'ouvrage de Maria ZENNER, *Parteien und Politik im Saargebiet unter dem Völkerbundsregime, 1920-1935*, Sarrebruck, 1966 (Veröffentlichungen der Kommission für saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 3).

de toutes dettes ou charges, avec droit exclusif d'exploitation des mines de charbon situées dans le bassin de la Sarre, délimité comme il est dit à l'article 48 ».

Chapitre premier : Des propriétés minières cédées et de leur exploitation

§ 1 : L'État français aura le droit d'exploiter ou de ne pas exploiter les mines, ou de céder à des tiers le droit de les exploiter, sans avoir à obtenir aucune autorisation préalable ni à remplir aucune formalité.

§ 5 : La valeur des propriétés cédées à l'État français sera déterminée par la Commission des réparations : cette valeur sera portée au crédit de l'Allemagne dans le compte des réparations.

§ 14 : L'État français pourra toujours fonder et entretenir comme dépendance des mines, des écoles primaires ou techniques à l'usage du personnel et des enfants de ce personnel et y faire donner l'enseignement en langue française, conformément à des programmes et par des maîtres de son choix.

Chapitre II : Gouvernement du Territoire du Bassin de la Sarre

§ 16 : Le Gouvernement du Territoire du Bassin de la Sarre sera confié à une commission représentant la Société des Nations.

§ 17 : La Commission de Gouvernement sera composée de cinq membres, nommés par le Conseil de la Société des Nations, et comprendra un membre français, un membre non français originaire et habitant du territoire de la Sarre, et trois membres ressortissant à trois pays autres que la France et l'Allemagne. Les membres de la Commission de Gouvernement seront nommés pour un an et leur mandat sera renouvelable. Ils pourront être révoqués par le Conseil de la Société des Nations qui pourvoira à leur remplacement.

§ 23 : Les lois et règlements en vigueur sur le territoire du Bassin de la Sarre au 11 novembre 1918 continueront à y être applicables.

§ 25 : Les tribunaux civils et criminels existant sur le territoire du Bassin de la Sarre seront maintenus. Une cour civile et criminelle sera constituée par la Commission de Gouvernement, pour juger en appel des décisions retenues par lesdits tribunaux et statuer sur les matières dont ceux-ci n'auraient pas à connaître.

§ 27 : Les présentes dispositions ne porteront aucune atteinte à la nationalité actuelle des habitants du Territoire du Bassin de la Sarre.

§ 28 : Sous le contrôle de la Commission de Gouvernement, les habitants conserveront leurs assemblées locales, leurs libertés religieuses, leurs écoles, leur langue.

§ 31 : Le Territoire du Bassin de la Sarre sera soumis au régime douanier français. Le produit des droits de douane sur les marchandises destinées à la consommation locale sera attribué au budget dudit territoire, déduction faite de tous frais de perception.

§ 32 : *Aucune prohibition ni restriction ne sera imposée à la circulation de la monnaie française sur le territoire du Bassin de la Sarre.*

Chapitre III : Consultation Populaire

§ 34 : *A l'expiration d'un délai de quinze ans, à compter de la mise en vigueur du présent traité, la population du Territoire du Bassin de la Sarre sera appelée à faire connaître sa volonté comme il suit :*

« *Un vote aura lieu par commune ou par district et portera sur les trois alternatives suivantes :*

a) *maintien du régime établi par le présent traité et par la présente annexe;*

b) *union à la France;*

c) *union à l'Allemagne.*

Le droit de vote appartiendra, sans distinction de sexe, à toute personne âgée de plus de 20 ans, à la date du vote, habitant le territoire à la date de la signature du traité. »

§ 35 : *La Société des Nations décidera de la souveraineté sous laquelle le Territoire sera placé, en tenant compte du désir exprimé par le vote de la population.*

§ 36 : *Dans le cas où la S.D.N. déciderait de l'union à l'Allemagne de tout ou partie du Territoire du Bassin de la Sarre, les droits de propriété de la France sur les mines situées dans cette partie du territoire seront rachetés en bloc par l'Allemagne à un prix payable en or. Ce prix sera déterminé par trois experts, statuant à la majorité. L'un de ces experts sera nommé par l'Allemagne, un par la France et un par la Société des Nations, ce dernier ne devant être ni Français ni Allemand. »*

De ce statut résulte la création d'un territoire peu étendu (1860 km²), sans frontières naturelles avec la France ni avec l'Allemagne, mais fort peuplé (780.000 habitants en 1920), comprenant les houillères et les localités habitées principalement par les mineurs.

La durée du mandat de la S.D.N. (quinze ans) est celle de la 1^{re} zone d'occupation française en Rhénanie car on estimait que la remise en état des mines du Nord et du Pas-de-Calais aurait cette durée. En fait, elles furent reconstruites plus rapidement que prévu.

La Commission de gouvernement et l'administration

La direction du territoire, sous l'égide de la S.D.N., fut confiée à une Commission de Gouvernement réunissant tous les pouvoirs (exécutif, législatif). Les fonctionnaires devaient lui prêter serment et ne relevaient que de son autorité.

Si les tribunaux existants étaient maintenus, la justice était rendue au nom de la Commission de Gouvernement. Une cour suprême, composée de magistrats de diverses nationalités, siégeait à Sarrelouis.

Toujours dans le cadre du statut, la Commission institue, le 24 mars 1922, un corps de représentants élus : le *Landesrat* dont les pouvoirs n'étaient que consultatifs. La plupart des projets de lois lui étaient soumis et étaient promulgués le plus souvent sans modification.

Les Sarrois n'avaient donc pratiquement aucun moyen d'action sur le gouvernement qu'ils désignaient par les appellations de *Negerregierung* ou de *Kolonialsystem*, faisant ainsi allusion à la France, puissance coloniale. Par ces propos, les Sarrois faisaient déjà part de leur aversion pour le *statu quo*.

Comme le spécifiait le statut, la Commission est composée de cinq membres nommés par la S.D.N. (un Français, un Sarrois, un Anglais, un Finlandais, un Tchèque). Elle entre en fonction le 13 février 1920, jour de la passation des pouvoirs entre l'administration militaire française et l'administration civile de la S.D.N. Le Conseil de la S.D.N. nomme à sa tête M. Rault⁽²⁾, haut fonctionnaire français assez imbu de lui-même. Pour exercer sa mission, M. Rault se fit accompagner de son chef de police et de son neveu comme secrétaire, ce qui fit dire aux Sarrois que l'on sortait de « la période des baïonnettes » pour entrer dans celle de « la police ». Rault, qui ne connaissait pas un mot d'allemand, ne put entrer en contact avec ses interlocuteurs sarrois que par l'intermédiaire d'interprètes et avec la presse sarroise par le *Bulletin de presse de la Commission de Gouvernement*. Il favorisa la propagande autonomiste par le journal *Saarkurier - Nouveau Courrier de la Sarre* avec comme slogan : « La Sarre aux Sarrois », et par une organisation politique, le *Saarbund - La Ligue Sarroise*. Ces tentatives provoquèrent une vive réaction des partis politiques allemands toutes tendances confondues. D'ailleurs, se déclarant à la fois délégué de la France et commissaire de la S.D.N., Rault se fit rappeler à l'ordre par cette dernière. En effet, le membre français de la Commission de Gouvernement ne pouvait, pas plus que ses collègues, donner son appui à aucune propagande.

Le gouvernement allemand, quant à lui, soutint vigoureusement la réaction sarroise en menaçant les fonctionnaires et les mineurs

2) En avril 1926, M. Rault fut remplacé à la présidence de la Commission par l'Anglo-Saxon Stephens. M. Morize, neveu de M. Rault, fut nommé membre français de la Commission.

membres du *Saarbund* de supprimer leurs pensions en cours ou à venir.

Ajoutons à cela deux mouvements de grève générale concernant :

- les fonctionnaires qui protestèrent contre les méthodes des hauts fonctionnaires français de la Commission de Gouvernement. Grève suivie de mises à pied, d'arrestations, d'expulsions, toutes mesures qui furent rapportées la même année (décembre 1920), ce qui affaiblit l'autorité des fonctionnaires français,
- les mineurs qui menèrent une grève de 100 jours (1923) contre deux baisses de salaire survenues entre 1920 et 1923.

Mauvais débuts donc pour le Président Rault, qui auguraient mal de l'avenir.

La situation économique et le régime monétaire

Dans le domaine économique, afin d'assurer le ravitaillement et les débouchés du territoire de la Sarre, le traité de paix décide de lui appliquer le régime douanier français. Pour que la séparation de l'économie allemande ne soit point trop brutale, on institue un régime transitoire de 5 ans au cours duquel la circulation des produits entre Sarre et Allemagne sera libre de tous droits de douane. Cet état de choses prit fin le 10 janvier 1925. Le traité de paix entre alors en vigueur dans toute son étendue. Les douaniers français se postent à la frontière sarro-allemande, y prélevant les droits de douane français. Industriels et commerçants sarrois furent donc conduits à s'approvisionner en France, en particulier en Alsace-Lorraine, plus largement qu'ils ne le faisaient auparavant.

En ce qui concerne la sortie des produits sarrois vers l'Allemagne, compte tenu que la Sarre ne pouvait se passer des débouchés allemands, si les douaniers avaient prélevé sur ces produits la totalité des droits de douane allemands, la situation aurait été critique pour les industries sarroises. A cette situation exceptionnelle, l'Allemagne répondit par une mesure exceptionnelle. Elle prit l'initiative audacieuse de ne plus percevoir de droits de douane sur les produits sarrois à sa frontière en accordant aux entreprises sarroises des *Zollstundungen*, c'est-à-dire un moratoire pour le paiement des droits correspondants et l'exportation vers l'Allemagne put ainsi continuer sans interruption.

Pour mettre fin à cette situation anormale, un premier accord de commerce spécifique à la Sarre fut signé en 1926 entre la France et l'Allemagne. Il fut suivi d'un second, plus étendu, signé en 1928.

Dès lors, les produits allemands purent pénétrer plus facilement en Sarre, faisant ainsi reculer les produits français. Néanmoins, le volume des ventes françaises en Sarre resta considérable. Celle-ci présentait donc un grand intérêt économique pour la France, notamment pour l'Alsace-Lorraine, car les relations qui existaient avant la guerre 14-18 entre Sarre et Alsace-Lorraine dans le cadre de l'économie allemande continuèrent à jouer. On peut dire qu'au début, tout au moins, les échanges commerciaux entre France et Sarre concernaient surtout la Sarre et l'Alsace-Lorraine.

En matière monétaire, le traité de paix ne fixe pas la monnaie légale du territoire. Il spécifie simplement que la circulation de la monnaie française ne devait subir aucune restriction sur le territoire de la Sarre. Au début, le mark allemand reste la seule monnaie légale. A partir du 1^{er} juillet 1920, les mines domaniales devenues propriété de la France se servent du franc français pour payer les salaires des 75.000 mineurs, soit avec leurs familles plus de 250.000 personnes tributaires pour leurs achats du franc français. Avec la dépréciation du mark, les mineurs payés en francs voient leur capacité d'achat se développer considérablement. Aussi les ouvriers des autres industries revendiquent-ils le paiement de leurs salaires en francs français. Face à cette situation, le franc est déclaré monnaie légale, à côté du mark, à partir du 1^{er} juillet 1921. Le territoire a donc, durant un certain temps, deux monnaies légales. Le mark se dépréciant de plus en plus, une ordonnance de la Commission de Gouvernement du 18 mai 1923 déclare le franc seule monnaie légale en Sarre. Mais le franc subissant à son tour de graves fluctuations alors que le mark se stabilise, les Sarrois réclament la réintroduction du mark. Toutes ces péripéties monétaires leur causèrent quelques dommages financiers, largement compensés cependant par la prospérité existant alors en Sarre.

Notons la création d'une Chambre de Commerce franco-sarroise qui se développa dans le cadre de relations pacifiques et amicales, favorisant ainsi une entente franco-sarroise dans le domaine économique alors que la Chambre de Commerce allemande faisait une campagne en faveur des produits et de la monnaie allemands, et exprimait ouvertement sa fidélité à la mère-patrie, aidée en cela par l'ensemble des syndicats professionnels.

Quant aux mines de la Sarre, elles devinrent la plus grande entreprise française de ce territoire⁽³⁾. Les dirigeants français reçurent

3) L'effectif des Français aux mines était très important; on y trouvait des gens de toutes conditions sociales y compris deux publicistes chargés de la propagande pour le compte de l'*Association française de la Sarre*.

comme directive de faire du charbon et non de la politique. Pour impressionner les Sarrois, ils élaborèrent un programme important de travaux neufs, ce qui permit d'augmenter la production⁽⁴⁾ (plus de 13 millions de tonnes en 1914) et le rendement des mineurs, de diminuer les accidents du travail. Ce faisant, ils s'attirèrent la sympathie des ouvriers, mais celle-ci ne déborda guère sur le plan politique. En fait, hors du travail, on continua de s'ignorer entre Sarrois et Français.

Cette ignorance, voire cette hostilité, s'avérait d'autant plus vive que les représentants des partis politiques, des syndicats, des diverses confessions s'unirent tous sur le terrain du nationalisme allemand. Ces organisations envoyaient régulièrement des délégations assister, en Allemagne, aux congrès des organisations-sœurs. Le *Landesrat*, bien que sans pouvoir, publia des résolutions demandant le retour immédiat de la Sarre à la mère-patrie et envoyait régulièrement des délégations à Genève lors de chaque réunion du Conseil de la S.D.N. La population ne manquait aucune occasion de manifester son attachement à l'Allemagne, témoin les manifestations monstres du millénaire rhénan en 1925 ou du dixième anniversaire du traité de Versailles.

La presse et la propagande française

Après la disparition du *Saarkurier*, on ne trouva plus, en Sarre, que des journaux allemands. Les trois principaux étaient : la *Saarbrücker Zeitung* (libéral), la *Saarbrücker Landeszeitung* (catholique) et la *Volksstimme* (socialiste). Le plus important d'entre eux tirait à 75.000 exemplaires. D'autre part, les rédacteurs de ces journaux collaboraient à la publication de diverses brochures, revues, toutes s'exprimant en faveur du rattachement à la mère-patrie, là encore, front unique. Enfin, le *Reich* organisa une *Betreuungsaktion*, sorte d'action de soutien accordée sous forme de subventions d'abord aux mineurs, puis aux travailleurs des autres industries et aux fonctionnaires pour leur détermination dans leur choix en faveur de l'Allemagne. En réalité, cette action ne fut « qu'un coup d'épée dans l'eau », les Sarrois n'ayant guère besoin de subsides pour manifester leur attachement au *Reich*. Plus importantes et plus encourageantes étaient les déclarations publiques des hommes politiques : Stresemann, Brüning ou Hindenburg, tous affirmaient hau-

4) L'extraction devait être doublée en 15 ans, mais ce projet grandiose fut réduit du fait même des débouchés et de la concurrence. Si l'organisation technique et le rendement étaient bons, les résultats financiers étaient détestables, l'État français n'ayant, entre 1920 et 1926, retiré que 1,25 % du capital alors que pour les mines de Moselle l'actionnaire touchait 9 % net et que l'État français recueillait 12 millions de francs comme part de super-bénéfices.

tement que la Sarre devait revenir dans le giron de l'Allemagne le plus rapidement possible.

Face à ce front uni constitué par les dirigeants politiques et la population, la propagande française ne faisait guère le poids. D'ailleurs mal définie, son action fut discordante, inorganisée. Devant l'échec du *Saarbund*, les Français créèrent l'*Association française de la Sarre* qui n'eut aucune influence sur les Sarrois. Pour cause : elle faisait tout en France et rien en Sarre. Son action se traduisit surtout par des discours et des articles de presse à l'usage des Français en leur présentant les choses de façon par trop optimiste. Ceux-ci tentèrent bien quelque chose dans le domaine culturel. En effet, les mines domaniales pouvaient fonder des écoles publiques primaires ouvertes aux enfants sans distinction de nationalité. Ce fut fait mais de manière peu rationnelle et à grands frais⁽⁵⁾. Au début, des Sarrois y envoyèrent leurs enfants, mais le nombre des élèves ne dépassa guère 5000 dont 4000 enfants sarrois. La France recruta pour la Sarre un corps important de professeurs dont le nombre dépassait largement les besoins. Ceux-ci furent mal répartis. Dans certaines écoles le nombre de maîtres dépassait parfois celui des classes. Dans d'autres endroits, des douaniers français qui réclamaient un enseignement en français pour leurs enfants étaient contraints d'envoyer ceux-ci à l'école sarroise où l'enseignement était dispensé en allemand par des maîtres allemands.

La possibilité d'ouverture à tous des écoles des mines domaniales provoqua une campagne hostile de la part du corps enseignant allemand, du clergé et de la presse sarroise. Des organisations patronales allèrent jusqu'à déclarer qu'elles n'embaucheraient pas les enfants sarrois sortant de ces écoles. Du coup, les effectifs passèrent de 4000 à moins de 2000 élèves. Devant cette réalité omniprésente, les Français qui avaient souhaité l'annexion en 1919, puis avaient cru qu'en 1935 les Sarrois opteraient pour la France, perdirent rapidement leurs illusions. C'est vers le *statu quo* qu'ils reportèrent leurs espoirs. En 1930, ils en rêvent encore mais n'y croient plus guère, à moins d'une intervention de la divine Providence. En vérité, l'attentisme prévaut à la fin des années 20 : « pourvu que cela dure », « restons en Sarre le plus longtemps possible », « après, on verra », etc.

S'accrochant à de faux espoirs, certains vont jusqu'à préconiser un État sarrois autonome dans le cadre politique du *Reich* et dans le cadre économique de la France, ce que la presse sarroise tourna

5) Coût annuel : 10 millions de francs de l'époque.

en dérision et traduit par cette formule : « un crapaud sarrois à tête d'aigle et à queue de coq ». D'autres, redoutant un échec lors du plébiscite, proposent (ce fut le cas de la L.D.H.), dès 1929, une négociation offrant le rattachement de la Sarre à l'Allemagne en renonçant au plébiscite contre la sauvegarde des intérêts français. Mais au début des années 30, des voix s'élèvent en Sarre et en Allemagne, en particulier chez les nationaux-socialistes, contre tout compromis : il faut aller jusqu'au plébiscite pour infliger à la France une humiliation, 16 ans à peine après le « diktat » de Versailles. Ce serait pour les Allemands une belle revanche.

Les partis politiques en Sarre et l'attitude du clergé

Telle est la situation au début des années 30. Seuls des événements internationaux, aussi importants qu'imprévisibles, auraient peut-être changé le cours des choses. Mais c'est d'Allemagne que vient le changement. En 1932, les élections au *Reichstag* font du parti nazi le premier parti d'Allemagne avec 37 % des voix et 230 députés. Le 30 janvier 1933, le président Hindenburg appelle Hitler aux fonctions de chancelier du Reich. Ce dernier dissout aussitôt le *Reichstag* élu quelques mois auparavant. Les nouvelles élections donnent 44 % des voix au N.S.D.A.P. et le 23 mars 1933, Hitler obtient les pleins pouvoirs. Partis politiques et syndicats sont dissous et le N.S.D.A.P. proclamé parti unique.

Devant ces événements qui n'affectent pas directement la Sarre, on aurait pu croire que les partis politiques sarrois, le N.S.D.A.P. mis à part, tireraient les conclusions qui s'imposaient en la circonstance. Mais leur sort était désormais suspendu au résultat du plébiscite.

Les principaux partis politiques en Sarre étaient au nombre de cinq.

1) *Le Centre catholique* (« Zentrum »), le plus important parti moderne de masse. A chaque élection en Sarre il obtint de 1919 à 1933 entre 43 et 47 % de voix. Il comprenait en outre de nombreuses associations à caractère culturel ou social et pouvait compter sur l'appui du syndicat chrétien qui revendiquait 37.500 adhérents parmi les mineurs et 17.000 parmi les ouvriers de la métallurgie et autres industries. Le « Zentrum » combattit jusqu'en 1934 les idées développées par le K.P.D. et S.P.D.

2) *Le Parti Communiste* (K.P.D.). Fondé en 1919, il présenta des candidats aux élections pour le *Landesrat* en 1922 et obtint 9,5 % des voix pour passer à 15 % en 1924 et 23,5 % en 1932. Dans certaines localités, son score atteignit 47,5 % et 49 %. Deuxième formation

politique en Sarre, il se battit contre le « diktat » de Versailles et pour le retour de la Sarre à l'Allemagne jusqu'en 1933, pour se faire ensuite le défenseur du *statu quo*.

3) *Le Parti Socialiste* (S.P.D.), parti social-démocrate, le moins stable en Sarre entre 1919 et 1935. Il obtint 15,1 % lors des élections au *Landesrat* en 1922 pour tomber à 9,9 % des voix en 1932. Fort de 5000 membres, partisan du recours à la S.D.N., il se prononça jusqu'en 1933 pour le retour de la Sarre à l'Allemagne puis en faveur du *statu quo*.

4) *Le Parti National-Socialiste* (N.S.D.A.P.) ne comptait en 1923 que 250 membres en Sarre; très actif, il fut interdit en février 1924 par la Commission de Gouvernement pour trouble à l'ordre public. Reconstitué en 1926, il donne naissance à la S.A. (1927), à la *Hitler-Jugend* (1929), à la S.S. (1931) et compte 2500 membres en 1932. Malgré son dynamisme, il ne recueille que 24.500 voix lors des élections au *Landesrat* en 1932, soit 6,7 % des suffrages. Lors des élections communales de la même année, il obtient 6,6 % des voix contre 37,3 % aux élections allemandes. L'audience du N.S.D.A.P. en Sarre était donc, et de loin, bien moindre que dans le reste de l'Allemagne. Cependant, à la suite du recours concernant les résultats de 6 communes sarroises, il y obtint 19,2 % des voix lors de nouvelles élections.

5) *Le Parti Social du Peuple Allemand* (D.S.V.P.), parti nationaliste d'extrême-droite. Composé de notables, il se déclarait pour une Sarre allemande et le rétablissement de la monarchie. Ayant peu d'audience lors des élections, il exerça néanmoins une certaine influence sur l'opinion publique sarroise par l'intermédiaire du *Saarbrücker Zeitung*.

Comme on peut le constater, des années 20 à 35, la détermination des Sarrois en faveur d'un retour à l'Allemagne ne se démentit jamais, ce qui fit dire à un responsable sarrois éminent : « aucun gouvernement, aucune administration ne réussiront à réaliser l'impossible, c'est-à-dire faire de 800.000 Allemands 800.000 Français », ou à un leader syndical, membre du *Landesrat* : « même si nous devons nager dans le beurre en devenant Français, nous préférons retourner à l'Allemagne ». La cause était donc entendue.

Cependant l'arrivée de Hitler au pouvoir modifie ces prises de position en vue du plébiscite de 1935. Avec la suppression des partis politiques en Allemagne, les partis sarrois, le N.S.D.A.P. mis à part, se trouvent quelque peu désemparés, ce qui provoque une faille dans le front unique en faveur du retour de la Sarre à l'Allemagne.

Afin de reconstituer (du moins en partie) ce front, des négociations ont lieu de juin 1933 à février 1934 entre le « Zentrum », le

D.S.V.P. et le N.S.D.A.P. Elles aboutissent à la constitution de la *Deutsche Front* en faveur du retour de la Sarre à l'Allemagne qui, sous l'impulsion des nazis dont le sigle n'apparaît pas sur les affiches et tracts de ce mouvement, mène une campagne de propagande acharnée en développant les thèses nationalistes. Mais l'attitude du « Zentrum » ne fait pas l'unanimité parmi les catholiques qui, nombreux à se déclarer hostiles à un retour à une Allemagne nazie, se regroupent autour de Johannes Hoffmann au sein d'un mouvement, le *Volksbund* qui se prononce pour le *statu quo*.

Les partis de gauche (S.P.D. et K.P.D.) négocient également et s'unissent en 1934 dans une *Volksfront* favorable au *statu quo* avec comme perspective plus lointaine le retour à l'Allemagne lorsque celle-ci ne serait plus hitlérienne⁽⁶⁾. Le S.P.D. formule même l'espoir que la S.D.N. ajournera le plébiscite, l'Allemagne étant soumise à une dictature.

Quant au clergé sarrois, il n'est plus, depuis l'arrivée d'Hitler au pouvoir, aussi enthousiaste pour un retour au *Reich*, d'autant plus que le 30 juin 1933, deux jeunes gens, membres de la jeunesse catholique, sont assassinés par les nazis. Il faut un appel solennel des évêques de Spire et de Trèves pour que le clergé sarrois se range en définitive en faveur du retour au *Reich*. Mais en juillet 1934, au congrès des jeunesses catholiques, 50.000 jeunes, infligeant un affront au N.S.D.A.P., proclament : « Seul le Christ est notre *Führer* ». Devant cette profession de foi, l'évêque de Trèves doit à nouveau intervenir dans cette opposition catholique et réaffirmer officiellement son choix en faveur de l'Allemagne, non pas « avec Hitler, mais malgré Hitler ».

Le plébiscite du 13 janvier 1935

Au fur et à mesure que la date du scrutin approche, la propagande orchestrée par les nazis s'amplifie non seulement en Allemagne et en Sarre, mais aussi en direction des Allemands résidant à l'étranger, aux U.S.A.⁽⁷⁾ notamment. Durant les derniers mois de la campagne plébiscitaire, la *Deutsche Front* appose plus de 80.000 affiches. Par leur formidable effort de propagande, les nazis font de ce scrutin un test national. Il s'agit pour eux d'obtenir une grande victoire psychologique à fort retentissement, non seulement en Allemagne mais aussi à l'extérieur. Hitler avait commencé à mettre le traité de Versailles en lambeaux. Par leur vote, les Sarrois allaient l'y aider grâce à une consultation populaire sous contrôle interna-

6) Attitude totalement irréaliste et incompatible avec le statut de la Sarre.

7) 55.000 Allemands vinrent du monde entier pour participer au plébiscite.

tional, donc sans contestation possible. Enfin, à la veille du scrutin, de nombreux évêques allemands ainsi que l'évêque évangélique du *Reich*, prennent fait et cause pour le rattachement de la Sarre à la mère-patrie et invitent les fidèles à la prière afin que le scrutin se déroule selon leurs vœux⁽⁸⁾.

Conformément au statut, le plébiscite a lieu le 13 janvier 1935, soit le premier dimanche suivant l'expiration du délai de 15 ans. La consultation, qui se déroule dans le calme, donne une victoire écrasante aux partisans du retour au *Reich*. Sur 528.104 votants, 477.119 se prononcent en sa faveur, 46.613 pour le *statu quo*, 2.124 pour l'union à la France. Courant janvier, 2600 personnes dont 1913 Sarrois franchirent la frontière française (8000 de 1935 à 1939). La réunion effective de la Sarre à l'Allemagne a lieu le 1^{er} mars. Elle est suivie d'une série d'accords réglant les questions financières, monétaires et économiques conformément au statut.

Dès le lendemain du plébiscite, dans toutes les classes des écoles de Sarre, devant les élèves debout et faisant le salut nazi, les maîtres écrivirent sur le tableau noir : « Wir Saarländer sind deutsch ».

Tandis qu'en Allemagne et en Sarre le plébiscite fait l'objet de toutes les conversations, en France l'opinion, la presse et le gouvernement s'en désintéressent. *Le Temps*, commentant le vote, déclare : « En tant qu'Allemands, ils voulaient rester Allemands même si beaucoup d'entre eux étaient opposés à un régime que les Allemands subissaient dans d'autres régions d'Allemagne ». La presse régionale, quant à elle, évoque de façon assez objective la situation en Sarre à la veille du scrutin. Celui-ci acquis, elle en prend acte et fait valoir, qu'en définitive, il s'agit d'une affaire entre Allemands. Quant à nos hommes politiques, ils tirent les conclusions du vote massif des Sarrois par une ode à la paix sous la haute autorité de la S.D.N. Seul *Le Journal des Débats*, conscient des réalités, attire l'attention des Français sur le fait « que le succès remporté en Sarre allait renforcer la position de Hitler » et souligne « la légèreté des hommes, qui, en France ou ailleurs, se montreront enchantés de ce qui s'est passé et qui affirmeront que ce vote massif pour le III^e *Reich* est avantageux pour la paix ». Durant ce temps, à Berlin, Hitler annonce : « Que le retour de la Sarre n'endormira pas l'Allemagne dans la passivité d'un peuple satisfait ».

8) Les sentiments patriotiques mis à part, de nombreux Sarrois vinrent en France placer leur argent français; l'affluence fut telle que le personnel des banques de Forbach et de Sarreguemines dut être doublé durant la dernière semaine précédant le scrutin.

La S.D.N. fixe le transfert de souveraineté au 1^{er} mars 1935. Ce même jour, Hitler assiste, à Sarrebruck, à une manifestation monstre au cours de laquelle il affirme « Qu'en définitive le sang est plus fort que tous les documents de papier, malheur à celui qui ne veut pas tenir compte des réalités ». Tout ce qui était spécifique à la Sarre avait disparu. Seuls subsistent dans les rues emblèmes et affiches du N.S.D.A.P. Plus de partis politiques autres que le parti unique, plus de syndicats. Les journaux considérés comme hostiles aux nazis sont supprimés. Désormais, la Sarre va vivre à l'heure hitlérienne. Quant à la France, elle vient de subir un échec politique considérable dont elle ne mesure pas immédiatement l'importance. On connaît la suite.

Pour les nazis, la *Volksabstimmung* du 13 janvier 1935, présentée comme une victoire nazie⁹⁾, fut un scrutin de combat mené comme tel et le tremplin de leurs actions futures. Actions dont les Sarrois savourèrent les succès avant de goûter aux fruits amers de la défaite, dix ans après¹⁰⁾.

Albert DESCAMPS

9) En effet, les nazis présentèrent le succès du plébiscite comme étant le résultat d'un combat mené de 1933 à 1935.

10) Une exposition à l'occasion du 50^e anniversaire du plébiscite de 1935 avait été organisée à Sarrebruck en janvier-mars 1985 par l'Université de la Sarre, Fachgebiete Landesgeschichte und Geschichtsdidaktik, avec un catalogue *Erinnerungsarbeit : Die Saar 33-35*, Universität des Saarlandes, Fachrichtung Geschichte, 1985, 90 p.